

2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023  
REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023

N° 2023/O2/063

Question orale déposée par Jean-Martin MONDOLONI  
Au nom du groupe « Un Soffiu Novu »

**OBJET :     RENFORCEMENT DE LA SECURITE DANS LES  
                  ETABLISSEMENTS DE L'ACADEMIE DE CORSE**

Monsieur le Président,

A la suite de l'assassinat de Dominique Bernard le 13 octobre dernier, le Gouvernement a relevé le plan Vigipirate au niveau « urgence attentat ».

Concrètement, il s'agit d'un renforcement et d'un élargissement des mesures du Plan particulier de mise en sûreté (PPMS). Le Gouvernement mobilise l'Éducation nationale, mais aussi les partenaires institutionnels.

La Corse est dans une situation particulière en raison des prérogatives qui lui ont été dévolues par le législateur. En effet, la Collectivité de Corse est propriétaire et gestionnaire des collèges et lycées de Corse, mais également l'autorité hiérarchique des agents techniques territoriaux de l'enseignement. A ce titre, pouvez-vous indiquer à notre représentation :

- Quel est le niveau de sécurité de nos établissements eu égard aux diagnostics posés conjointement par les services de l'État et de la Collectivité de Corse ?
- Quelles sont les mesures envisagées pour accroître la vigilance et renforcer la surveillance afin de rassurer l'ensemble des usagers du service public de l'Éducation Nationale ?

Je vous en remercie.